



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 10 OCTOBRE 2011

COMPTE RENDU

Date de Convocation : *L'an deux mille onze, le dix octobre, à 19 heures,*
3/10/2011

Date d'affichage
18/10/2011

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

ETAIENT PRESENTS :

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

Mme Dodrelle, Mme Bouvard, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, Mme Bouchet, M. Hatot, Mme Lachaux, Mme Larangeira (à compter de 19h35), M. Kisling, Mme Gourbeault, M. Pigné, Melle Portier, M. Naturel, Mme Dru-Genthier, M. Deck, Mme Thibaud, Mme Jallerat, Mme Mennel, M. Ponnet, M. Eouzan, M. Stéri, Mme Cambon, M. Denis, M. Thoquenne.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : M. Le Bihan (P/Mme Dodrelle), M. Balac (P/Mme Aubert), M. Valent-Falandry (P/Mme Bouchet), M. Poulain (P/M. Denis).

Monsieur THOQUENNE a été désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur demande de l'opposition concernant la décision n°2011-35 « Avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire avec la Mutuelle nationale territoriale » et après recherche, il apparaît que l'ancien taux était de 1,53 % pour passer au 1^{er} janvier 2012 à 1,61 %.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour ajouter une question relative à l'autorisation de lancer la procédure de marché d'appel d'offres pour le marché d'assurance du personnel communal.

Le Conseil municipal,

⇒ **ACCEPTE à l'UNANIMITE** cette proposition.

1) Dissolution de la Caisse des Ecoles

Vu la délibération de la Caisse des écoles du 11 janvier 2007,

Vu les conditions relatives à la dissolution automatique de la Caisse des Ecoles,
Considérant que celle-ci ne fonctionne plus depuis 2007,

Le Conseil municipal

⇒ **A L'UNANIMITE SOLLICITE** la dissolution de la Caisse des Ecoles.

2) Prise en charge exceptionnelle d'une partie des frais de transport scolaire pour les élèves du collège et du lycée – année scolaire 2011/2012

Considérant l'augmentation importante de la carte de transport,

Considérant que 181 enfants parminois utilisent les services de transport scolaire,
Le conseil municipal,

⇒ **A L'UNANIMITE ACCEPTE** la participation de la commune à hauteur de 10 euros par enfant, à titre exceptionnel pour l'année 2011/2012.

3) Sortie du patrimoine communal de deux véhicules communaux

Considérant le vol du véhicule IVECO le 14/02/2011 immatriculé AW-470-HN et la réforme d'un véhicule Peugeot immatriculé 15 DYK 95,

Le Conseil municipal,

⇒ **A L'UNANIMITE AUTORISE** la sortie du patrimoine communal de ces deux véhicules.

4) Demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil général – travaux de toiture de l'église de Jouy le Comte

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de restauration de la charpente de couverture de la nef de l'église de Jouy le Comte, propose de confier la mission de maîtrise d'œuvre à un architecte,

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 40 % du montant H.T. des travaux par la DRAC et à 22 % du montant H.T. par le Conseil général,

Le conseil municipal,

⇒ **A L'UNANIMITE SOLLICITE** les subventions auprès de la DRAC et auprès du Conseil Général.

Arrivée de Madame Larangeira à 19h35.

5) Acquisition d'une parcelle de terrain à la SNCF pour la réalisation d'une piste cyclable

Le conseil municipal

⇒ **A L'UNANIMITE AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir la parcelle cadastrée AP 293 appartenant à la SNCF d'une contenance de 1 550 m² au prix de 19 500 €

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Dodrelle Adjointe au maire, à signer l'acte notarié correspondant et tous documents se rapportant à cette acquisition.

6) Tarif mini séjour vacances de Toussaint organisé par les Accueils de loisirs

Considérant l'organisation d'un mini séjour de 2 jours et une nuit en gîte à Nucourt pour les Accueils de loisirs et d'une randonnée de VTT pour 12 enfants de 10 et 11 ans lors des vacances de Toussaint,

Le conseil municipal

⇒ **A L'UNANIMITE FIXE** la participation des familles à 59,97 € par enfant pour ce séjour, la commune prenant en charge 30 % du coût total.

7) Destination du désherbage à la bibliothèque municipale

Considérant qu'il est nécessaire d'éliminer des collections les ouvrages abîmés ou périmés ou dont le taux de rotation n'est plus pertinent,

Le conseil municipal

⇒ **A L'UNANIMITE DECIDE** de faire don de ces ouvrages à des associations, à des petites bibliothèques et aux lecteurs intéressés.

8) Autorisation de lancer le marché d'appel d'offres de l'assurance statutaire du personnel communal

Considérant que le marché actuel arrive à son terme au 23 février 2012,

Le Conseil municipal,

- ⇒ **A L'UNANIMITE AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure du marché d'appel d'offres pour l'assurance statutaire du personnel communal.

Rapport annuel du Syndicat de la Piscine :

Monsieur Stéri est agréablement surpris des excédents et demande des compléments d'information sur cette situation.

Madame Aubert répond que cette situation est due aux prêts relais, dont les premiers remboursements n'interviendront qu'en 2012 et que ces excédents ne constituent que des provisions.

Monsieur Stéri est surpris du nombre important de personnel.

Madame Aubert informe que la piscine est ouverte aux activités de 8h30 le matin à 22 heures ou 23 heures le soir, ce qui nécessite plusieurs équipes et donc une rotation du personnel.

Questions de l'opposition municipale :

- 1) *Quel est le bilan estival de la sécurité à Parmain en matière de dégradations, vols, violences aux personnes et nuisances sonores?*

	Juin	Juillet	Août	Septembre
Atteinte à la personne	0	0	0	2
Vols de véhicule	10	6	5	2
Cambriolage	3	2	4	2

- 2) *Lors du CM du 30 juin 2008 le conseil municipal a voté à l'unanimité une adhésion à l'association «APELNA (Association des communes du Val d'Oise pour la protection de l'environnement et la limitation des nuisances aériennes), quelle a été l'action entreprise par cette association pour informer les élus lors de la manifestation du 24 septembre 2011 contre les vols de nuit (160 chaque jour qui nous empêchent de dormir paisiblement) ?*

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas de l'APELNA, mais de l'ADVOCNAR (association de défense contre les nuisances aériennes) ; l'élue n'ayant pas pu participer au dernier rassemblement de septembre, nous tiendrons le conseil municipal informé, un rapport sera fait lors du prochain conseil.

- 3) *Pourrait-on connaître le prix détaillé du goudronnage de chaque rue refaite cet été?*

Rues	Travaux effectués
Rue de Boulonville	Réalisation gravillonnage bis couche
Rue des Chantereines	Réalisation d'un ECF
Rue de Ronquerolles	Réalisation d'un ECF
Rue du Maréchal Joffre	Réalisation d'un ECF
Chemin du halage côté rue du port de Jouy	Réalisation d'un ECF
Chemin du halage côté gare	Réalisation d'un ECF
Quai des saules	Réalisation d'un ECF
Avenue de l'Oise	Réalisation d'un ECF
Total	135 970.25

- 4) *Pourquoi la pose des barrières de protection rue du Maréchal Foch a-t-elle été arrêtée à la hauteur du 148, alors que le danger dû à l'étroitesse du trottoir est présent du 144 jusqu'au début de la rue du GL de Gaulle?*

Monsieur le Maire répond que le projet prévoyait des barrières jusqu'à hauteur de la rue de l'Abreuvoir, les dépenses ont donc été provisionnées en conséquence. Pour ce qui concerne la suite jusqu'à la rue du Général de Gaulle, la commission sécurité devra faire une proposition et en fonction de celle-ci les dépenses seront inscrites au budget 2012.

5) *Après nos demandes répétées concernant son état dégradé, nous saluons avec les habitants du quartier du Val d'Oise la réfection du quai des Saules. Lors du conseil municipal du 28 juin 2010, Messieurs Guichard et Manchet nous démontraient que cette réparation n'était réalisable qu'une fois la remise en service du deuxième collecteur des eaux usées effectuée. A quoi tient ce brutal revirement?*

Monsieur le Maire répond que les travaux du SIAPIA ayant été reportés, l'urgence de la situation imposait une action immédiate. Les travaux ont été effectués à minima compte tenu d'éventuelles dégradations potentielles liées aux travaux à venir.

6) *Quel sera l'impact des délibérations du conseil général, relatives au nouveau dispositif d'octroi d'aides aux communes, sur les financements des projets communaux contractualisés avec l'ancienne équipe du conseil général?*

Monsieur le Maire : Aucun impact, projets communaux non contractualisés avec l'ancienne équipe du Conseil général, donc application du nouveau mode de subvention des communes voté en juillet et en septembre par le Conseil général.

7) *Le CPCLC, outre la mise à disposition d'un fonctionnaire communal et la garantie communale des emprunts souscrits bénéficie d'une subvention annuelle de 13 500€. Sa présidente qui est aussi adjointe aux affaires scolaires, peut-elle nous préciser sa politique de mise à disposition des équipements et le coût pour un habitant qui souhaiterait y organiser une manifestation d'ordre privé? Les « derniers bilans et compte de résultats peuvent-ils être mis à disposition des conseillers municipaux ?*

Madame Aubert : La subvention de 13 500 € n'est pas annuelle, mais exceptionnelle, car liée à la nouvelle construction. Les équipements sont mis à disposition de la crèche familiale, des accueils de loisirs, du collège, d'ateliers thématiques et des écoles (Dojo). Quant au bilan et compte de résultats, ceux-ci sont joints au dossier de demande de subvention municipale. La location des locaux à titre privé restant parfaitement envisageable.

8) *Sur les 13 emprunts présentés au conseil municipal consacré au Débat d'Orientation Budgétaire le 29 mars 2011, y en a-t-il qui ont été contractés à taux variables ? Dans l'affirmative, sur quels indices où monnaie sont-ils indexés et quel sera le coût ou le bénéfice de cette indexation pour le budget communal ?*

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'emprunts à taux variable dans les emprunts cités. Pour ce qui concerne les emprunts *toxiques* seul un emprunt de 2001 pourrait être concerné mais étant en fin de parcours, l'incidence est négligeable.

9) *Plusieurs banques sont dans la tourmente dues pour partie à des placements douteux, Dexia en fait partie. Quelles conséquences pour notre commune? La municipalité envisage t'elle de ne plus avoir recours à celle ci?*

Monsieur le Maire répond que la ville de Parmain n'aura pas recours à DEXIA puisque l'entité Dexia n'existe plus. Par ailleurs, nous pourrions être concernés si nous avons placé « des fonds » mais étant débiteur auprès de cet organisme la situation ne nous concerne pas.

10) *Par période des riverains de Jouy le Comte se plaignent de l'odeur désagréable provenant de la déchèterie. Pourrait-on avoir un devis sur le coût d'une analyse de l'air?*

Monsieur le Maire répond qu'il est possible de faire un devis, mais que cela n'apportera rien. Il semble préférable de demander au syndicat de procéder à une analyse de l'air autour de l'usine afin de déterminer s'il y a ou non toxicité. Les délégués parminois à ce syndicat seront saisis de cette demande.

11) *Malgré l'engagement fort de Monsieur le Maire a contraindre les habitants, qui entreprennent des travaux entraînant une détérioration de la voirie ou des trottoirs communaux, à remettre en état ce qui a été endommagé, certaines détériorations signalées restent sans suites ce qui viendra alourdir les charges communales pour être réparées. Quelles dispositions sont prises par la commune lors de l'ouverture d'un chantier pour garantir la préservation de ses infrastructures?*

Monsieur Pigné informe que des consignes précises sont données pour chaque déclaration de travaux sur les précautions à prendre. De plus, les services techniques et urbanisme font de fréquentes visites, épaulés par la police municipale.

12) *Où en sont les négociations foncières pour la réalisation du programme de construction « Sud de Parmain » ?*

Monsieur le Maire informe que les terrains ont été acquis et que la ville est en attente de projets de bailleurs sociaux.

Informations du Maire :

Monsieur le Maire informe des remerciements du Comité départemental de cyclisme du Val d'Oise pour la qualité de l'accueil réservé à l'ensemble des organisateurs, sportifs et accompagnateurs lors de l'épreuve des Boucles du Val d'Oise des 11 et 12 juin 2011. Remerciements également du Parmain Athlétique Club pour l'attention apportée en début de saison concernant le terrain, le bungalow...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.



Roland GUICHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roland Guichard', written over a faint grid background.

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise